



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO), relatif au recrutement d'une entreprise de couverture médicale en faveur du personnel de la Poste Guinéenne S.A

Direction Générale de la Poste Guinéenne

AAO : N° 0.0.0.3/PG-S.A/DG/DGA/2025

1. **La Poste Guinéenne S.A** a obtenu des fonds dans le cadre l'exécution de son budget exercice 2025-2026 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au **recrutement d'une entreprise de couverture médicale en faveur du personnel de la Poste Guinéenne S.A**, dans un délai de prestations de douze (12) mois.
2. **La Poste Guinéenne S.A** sollicite des offres sous plis fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser le marché relatif au **recrutement d'une entreprise de couverture médicale en faveur du personnel de la Poste Guinéenne S.A**.
3. La participation à cet appel d'offres national ouvert tel que défini à l'article 23 et suivant le Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les candidats consultés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante : Direction Générale de la Guinéenne, tel : (+224) 628 80 84 76 ou le 610 50 50 00, email : djc@laposte.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au bureau sis à Almamy Kaloum - BP 2984 Conakry – du lundi au vendredi de 9h 00 à 17 h 00.
5. **Les exigences en matière de qualification sont :**
 - a) **Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois derniers exercices (2022, 2023 et 2024) supérieur ou égal à 800 000 000 GNF ;**
 - b) **Avoir exécuté au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution.**
 - c) **Le montant de la garantie de d'offre est de 1,5% du montant de son offre et demeure valable pendant une période de 30 jours après l'expiration de la validité de l'offre, délivré par un établissement bancaire ou un organisme financier agréé ;**
 - d) **Le candidat doit fournir une capacité financière et une ligne de crédit dont le montant couvrent au moins 20% du montant de son offre, délivré par un établissement bancaire ou un organisme financier agréé en Guinée ;**
- NB : Voir les Instructions aux candidats du dossier d'Appel d'Offres Ouvert et les termes de références pour les informations détaillées).**
6. Les candidats consultés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres Ouvert complet auprès du conseiller juridique de la Direction Générale de la Poste Guinéenne, tel : (+224) 628 80 84 76 ou le 610 50 50 00, email : djc@laposte.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au bureau sis à Almamy Kaloum - BP 2984 Conakry – du lundi au vendredi de 9h 00 à 17 h 00 **Conakry-République**





de Guinée Conakry-République de Guinée contre un paiement non remboursable de d'un million de francs Guinéen (1 500 000 GNF).

7. La méthode de paiement sera comme suit :

- 20% des produits de vente du DAO sur le compte de l'autorité contractante : No 2011000226 ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée,
- 30% des produits de vente du DAO reviennent à l'ARMP au compte bancaire N° 011000307 ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- 50% au compte N° 41110710 du Trésor Public ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies avec version électronique **sur clé USB** à l'adresse ci-après : Direction Générale de la Poste Guinéenne, tel : (+224) 628 80 84 76 ou le 610 50 50 00 au **2^{ème} Etage – kaloum-Almamy** Conakry-République de Guinée au plus tard le **02/04/2026 à 9h**. Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, d'un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics, conformément au paragraphe 1 de l'article 73 du Code des Marchés Publics et les représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse suivante : **salle de réunion de la Direction Générale de la Poste Guinéenne le 02/04/2026 à 10h 00 mn.**

9. Les prix des offres prendront en compte la redevance de régulation au taux de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.
10. **Il sera pris en compte des frais d'immatriculation du contrat, fixés à 0,3% du montant hors taxes, conformément à l'article premier de l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.**
11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Conakry, le 04 mars 2026



Le Directeur Générale

Mamadou Safa TOUNKARA

